

Comment réussir la plantation

d'arbres truffiers ?

une réponse

Nous recommandons la plantation d'arbres mycorhizés E1214003 avec *Tuber melanosporum* (dénomination courante : Truffe du Périgord).

▲ Le choix du terrain

On le choisira en prenant en considération les points suivants :

- ▶ L'analyse chimique du sol, indispensable pour confirmer un sol calcique (pH voisin de 8 E1273402; plus de 0,5 % de calcium échangeable (CaO) ; un rapport C/N Carbone/ Azote, voisin de 10), drainant (taux d'argile inférieur à 30 %), peu humifère (4 à 8 % de matière organique), aéré (la truffe respire) et riche d'une microfaune active.
 - ☞ *Si les lisières donnent des truffes, on peut éviter l'analyse du sol.*
- ▶ Son exposition : un bon ensoleillement et une station hors gel sont nécessaires
- ▶ Facilités pour le suivi (accessibilité, arrosage, surveillance) et la récolte
- ▶ Précédent cultural : la friche de culture est bien adaptée, par contre un état boisé antérieur constitue un handicap lié à la pullulation inévitable dans le sol de spores et mycéliums de champignons, dont certains peuvent être des champignons mycorhiziens concurrentiels de la truffe (voir ci-dessous les précautions à prendre).



▲ La préparation du sol

Elle dépendra du précédent cultural pour l'essentiel :

- ▶ Sol occupé par une végétation herbacée, voire basse arbustive : deux conceptions, soit travaux préparatoires minimaux par ouverture de potets à l'endroit des plants pour éviter un trop grand bouleversement du sol
- ▶ Soit un labour superficiel à la charrue à disques ou à socs si le sol le permet.
 - ☞ *Les herbacées ne sont pas associées à des champignons indésirables mais par leur activité racinaire, elles se posent en concurrentes pour la reprise des plants.*
- ▶ Terrain antérieurement boisé : il nécessite un défrichage suivi d'une culture intermédiaire sur deux ans (sainfoin par exemple) pour assainir le sol et diminuer les risques de concurrence d'autres champignons.

▲ La densité de plantation

Les plantations à grand écartement sont de plus en plus préconisées : 150 à 200 arbres à l'hectare.

Au-delà, plus la plantation est réalisée dense, plus elle devra faire l'objet d'éclaircies et /ou de tailles fortes, pour assurer au champignon, lumière au niveau du sol et espace de conquête au niveau du sous-sol. La densité à retenir peut être inversement proportionnelle à la profondeur du sol (sol profond = densité faible ; sol maigre = densité forte).

▲ Le choix des plants mycorhizés

On préférera des plants en conteneurs anti-chignons, de 1 à 2 ans, dont la qualité de la mycorhization aura été certifiée par des organismes agréés (INRA, CTIFL) .214001

- ⊗ *Le CTIFL attribue une notation aux pépinières en fonction du taux de réussite de la mycorhization.*
- ⊗ *Les plants de plus de deux ans, les plants en racines nues, les godets de moins de 300cm³ sont à proscrire.*

Le choix de l'essence sera fonction

- ▶ de son adaptation à la station (observer les variétés naturellement présentes)
- ▶ du précédent cultural
 - ⊗ *le chêne vert résiste le mieux à la contamination par d'autres mycorhizes : à préférer sur d'anciens boisements . Le noisetier est rarement en condition optimale dans notre région.*
- ▶ de la rapidité de production espérée

Le plus pérenne : le chêne blanc.

Les autres classiques : tilleul, ostrya (Alpes-Maritimes)



▲ L'époque de plantation

En principe, tout l'hiver. Les fortes gelées étant préjudiciables aux mycorhizes, le risque est minimisé en tablant sur février / mars

▲ Les aides à la plantation

Des subventions à la plantation (voire à l'entretien) peuvent être allouées ; elles diffèrent selon les départements. Se renseigner auprès du Syndicat Départemental des Producteurs de truffes de votre région :

- ▶ Alpes de Haute Provence

Maison de la truffe / Cours Reynaud / BP 21 – 04 210 Valensole 04.92.74.90.04

- ▶ Hautes Alpes

M. Louis Barbesier, Champ Martin 05130 Jarjaye 04.92.54.38.70

- ▶ Alpes Maritimes

Maison de l'Agriculture / 29, avenue de la Gare / 06 800 Cagnes sur Mer 04.92.02.10.10

- ▶ Bouches du Rhône

chez M. Del Negro / Mas Henri / Avenue des Musiciens / 13 100 Aix 04.42.23.12.35

- ▶ Var

Chambre d'Agriculture / 11, Rue Pierre Clément / 83 300 Draguignan 04.94.60.63.51

- ▶ Vaucluse

Mairie de Saint Didier / 84 210 Saint Didier 04.90.66.01.39

(également le siège régional de la fédération des syndicats départementaux)